

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211011-011

du 11 octobre 2021

n°011

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) : Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme BOURAT
M.MEUNIER donne pouvoir à Mme AZIHARI

EXCUSES (4) : M.PICHON, Mme GODET, M.AURIAULT, M.BAILLY

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Avenant 2 au marché transport à la demande secteur de la Roche Posay

Dans le cadre du transfert de compétence entre la région Nouvelle Aquitaine et Grand Châtellerault, un service de transport à la demande sur le bassin de la Roche-Posay a été transféré à l'agglomération. Ce service est réalisé par l'entreprise TITI FLORIS.

Dans le marché initial, il n'était pas prévu avec l'entreprise la prise en compte et la gestion des appels de réservations, en effet, les services de la région prenaient en compte cette mission. Suite au transfert, l'entreprise TITI FLORIS a assuré ces prestations, soit depuis le 5 avril 2019

Afin d'optimiser le service, il est proposé de passer un avenant 2 avec l'entreprise TITI FLORIS, pour ajouter les prestations suivantes :

- Réception des appels
- Gestion des réservations
- Gestion des feuilles de route

Ainsi pour ces nouvelles prestations, le montant est de 150 € par mois soit pour une année un montant TTC de 1800 €.

* * * * *

VU les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code la Commande Publique relatifs aux modifications de faible montant,

VU l'accord relatif au transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault en date du 22 octobre 2019,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais notamment l'article 3 alinéa I. 2-3, relatif à l'organisation des transports urbains.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211011-011

du 11 octobre 2021

n°011

page 2/2

VU la délibération du conseil communautaire n°3 du 22 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, délégrant une partie des attributions du conseil au bureau,

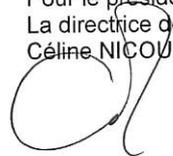
CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'organiser le transport à la demande,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent avenant n°2 avec l'entreprise TITI FLORIS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOU



**Centrale de Mobilité
TAD secteur la Roche Posay**

MARCHE M19/05

AVENANT N° 2

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Dans le cadre du transfert de compétence entre la région et l'agglomération, a été transféré à Grand Châtellerault un service de transports à la demande sur le bassin de la Roche-Posay. Ce service est réalisé par l'entreprise TITI FLORIS.

Dans le marché initial, il n'est pas prévu avec l'entreprise la prise en compte et la gestion des appels de réservations.

Ainsi l'entreprise TITI propose les prestations suivantes à compter du 15 avril 2019 :

- Réception des appels entrants,
- Gestion des réservations et d'annulation,
- Génération de feuille de route et de leurs envois avant 17 h.

La centrale de mobilité est basée dans les locaux de Poitiers,

ARTICLE 2 : Montant de l'avenant

La mission complémentaire est réalisée pour un budget de 150 € par mois soit sur une année un montant total de 1 800 € TTC.
Les autres dispositions restent inchangées.

Fait à Châtellerault, le _____.

Le Maître d'ouvrage,

L'entreprise ,

